

**Championnat de Méditerranée LASER 2018**  
**Avis de course**  
**Championnat de Méditerranée Laser - Manche 3**  
**21 et 22 avril 2018**



**YACHTING CLUB POINTE ROUGE**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs AFL et le règlement des championnats régionaux AFL.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **LASER standard, radial et 4.7**
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT s'inscrire par internet en ligne au plus tard **le 15 avril 2018** sur le site du club à l'adresse suivante : <http://www.ycpr.net/inscriptions/laser2018/>
- 3.3 Majoration de 5 euros pour les inscriptions passées cette date.
- 3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FF Voile 2018 valide « compétition », obtenue grâce à un certificat médical, et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2018
  - le timbre de membre de la classe Laser 2018 ou carte européenne pour les étrangers ou attestation paiement AFL en ligne

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits d'inscription requis sont les suivants : 35€ par bateau à payer lors de la confirmation des inscriptions 15 avril 2018 et 40€ par bateau si pré inscription faite après le 15 février 2018.

**5. PROGRAMME :**

- 5.1 Confirmation d'inscription : le 21 avril de 9h30 à 12h00
- 5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2018 **obligatoire**
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
21 avril 2018	14h30	Laser Standard, Radial & 4.7
22 avril 2018	10h00	Laser Standard, Radial & 4.7

Le 22 avril 2018 : Dernier signal d'avertissement : 15h30.

**6. JAUGE** : Non utilisé

## **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le Samedi 21 avril 2018.

## **8. LES PARCOURS**

- 8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.
- 8.2 La zone de course est située en Rade Sud de Marseille

## **9. SYSTEME DE PENALITE**

Pas modification de la règle 44.1

## **10. CLASSEMENT**

- 10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.
- 10.1. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

## **11. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **12. PRIX**

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :  
Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (Standard, Radial et 4.7)  
La 1ère Féminine en Laser Radial, le 1er Master standard (à partir de 35 ans) à et le premier Master Radial (à partir de 35 ans), la première fille en Laser 4.7.

## **13. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.  
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **14. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Tél : 04 91 73 06 75 – [event@ycpr.net](mailto:event@ycpr.net)  
Infos hébergement sur notre site : <http://www.ycpr.net/infos-pratiques.html>